Madame, Monsieur,

Votre enfant bénéficie ces jours-ci d'un traitement orthopédique par plâtre que le médecin de rééducation lui a posé.

Dans le cas où votre enfant présenterait des douleurs importantes durant la nuit à votre domicile, nous vous recommandons d'aller dans le service d'urgences du centre hospitalier proche de votre domicile, avec le courrier ci-joint.

Celui-ci sera à remettre au médecin de garde, et lui fournira les informations nécessaires concernant notre protocole d'application de plâtre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de rééducation

P.J. : Fiche explicative du protocole de plâtres successifs.

C.M.P.R.E. Bois-Larris - Avenue Jacqueline Mallet - 60260 LAMORLAYE - FRANCE - Tél : +33 3 44 67 11 00 Fax : +33 3 44 67 11 09

INFORMATION AUX FAMILLES

ET SI NECESSAIRE AU MEDECIN DES URGENCES HOSPITALIERES

FICHE EXPLICATIVE DU PROTOCOLE DES PLATRES SUCCESSIFS

Dans le cadre de sa pathologie, votre enfant est suivi au Centre de Médecine Physique et de Réadaptation Pédiatrique de Bois-Larris.

Le médecin de rééducation a décidé de lui faire porter des bottes plâtrées circulaires pour permettre de gagner en longueur sur le triceps sural. Ce traitement orthopédique peut être effectué en uni ou bilatéral.

Notre protocole consiste à :

- Faire une série de 3 bottes plâtrées d'une semaine à chaque fois, en augmentant peu à peu la correction de l'équin.
- Durant la nuit, faire porter à l'enfant une genouillère en tissu ou résine par-dessus son(ses) plâtre(s) pour mettre en tensions les muscles gastrocnémiens grâce au(x) genou(x) tendu(s).
- En journée, faire marcher l'enfant avec des chaussures adaptées.
- Le port de(s) genouillère(s) peut être indiqué aussi pour la marche.
- Fréquemment, ce traitement aura été précédé d'une injection de toxine botulique dans les muscles spastiques sous-jacents. Celle-ci aura alors eu lieu une dizaine de jour avant le premier plâtre.

Cette fiche explicative a été donnée aux parents pour information.

Ils pourraient être amenés à la transmettre à tout médecin intervenant auprès de leur enfant.

En cas de douleurs :

Dans le cas où l'enfant présenterait des douleurs importantes durant la nuit qui suit la confection de chacun des plâtres, le risque étant celui d'un syndrome compressif ou d'escarre, un avis médical doit être demandé. **Ce plâtre est un plâtre de posture, il n'y a aucune fracture sous-jacente**. Il peut donc être enlevé sans risque à tout moment si un médecin le juge nécessaire.

Le médecin peut sans danger procéder au :

- Bivalvage de la botte plâtrée en cause, si possible en 2 valves, antérieure et postérieure, en confiant ensuite aux parents ces 2 valves.

- Les parents doivent nous contacter dès le lendemain matin pour que le médecin de rééducation puisse réadmettre l'enfant ou indiquer les suites de la prise en charge.

C.M.P.R.E. Bois-Larris - Avenue Jacqueline Mallet - 60260 LAMORLAYE - FRANCE - Tél : +33 3 44 67 11 00 Fax : +33 3 44 67 11 09